

14. Paix et sécurité en Afrique

Vue d'ensemble

Au cours de la période considérée, le Conseil de sécurité a tenu onze séances et publié sept déclarations de son président concernant la question intitulée « Paix et sécurité en Afrique ». Parmi les questions subsidiaires examinées au cours de la période figuraient les effets de la criminalité transnationale organisée sur la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique de l'Ouest et dans la région du Sahel, les enjeux de la lutte contre le terrorisme en Afrique dans le contexte du maintien de la paix et de la sécurité internationales et la lutte contre le trafic de drogue au Sahel et en Afrique de l'Ouest. Dans un contexte marqué par la crise au Mali et les incidences de la crise libyenne sur la région du Sahel, le Conseil a examiné les difficultés auxquelles la région était confrontée et prié le Secrétaire général d'arrêter une stratégie intégrée pour la région du Sahel, que celui-ci a présentée au Conseil dans son rapport en date du 14 juin 2013³⁶⁷.

Exposé sur les incidences de la crise libyenne sur la région du Sahel

Le 26 janvier 2012, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a rendu compte au Conseil de la mission dépêchée par le Secrétaire général du 7 au 23 décembre 2011 pour évaluer les incidences de la crise libyenne sur la région du Sahel. Signalant que la plupart des difficultés observées étaient antérieures au conflit libyen, le Secrétaire général adjoint a fait savoir que les problèmes structurels sous-jacents et la menace de crise alimentaire ne faisaient qu'accentuer les problèmes immédiats auxquels la région étaient confrontée et que de nombreux acteurs avaient demandé à l'Organisation d'élaborer un cadre favorisant la réconciliation entre toutes les régions touchées par la crise. Résumant les principales recommandations formulées par la mission et reconnaissant les problèmes structurels qui faisaient obstacle à la coopération sur le continent africain, il s'est félicité de la volonté dont faisaient preuve les pays à l'intérieur et à l'extérieur de la région d'œuvrer de concert pour définir une stratégie plus globale et plus cohérente³⁶⁸.

³⁶⁷ S/2013/354. Pour plus d'informations sur le Mali, voir la section 16 (La situation au Mali) de la première partie.

³⁶⁸ S/PV.6709, p. 2 à 4.

Les intervenants ont globalement souscrit à l'opinion du Secrétaire général adjoint selon laquelle la plupart des problèmes auxquels la région du Sahel était confrontée étaient antérieurs à la crise libyenne, mais beaucoup ont noté avec préoccupation que cette crise avait eu pour effet d'exacerber les difficultés³⁶⁹. Chacun s'est accordé à dire qu'il fallait améliorer les conditions de sécurité et lutter contre la prolifération des armes, le trafic des drogues, la criminalité transnationale organisée, le terrorisme, les pénuries alimentaires et le sous-développement dans la région. Tout en réaffirmant la nécessité d'un appui international, nombre d'intervenants ont souligné qu'il incombait au premier chef aux Gouvernements concernés de s'attaquer à ces problèmes. Les intervenants ont globalement salué et approuvé les recommandations formulées par l'équipe d'évaluation et souligné qu'il importait de poursuivre la coopération, estimant également que l'ONU devait adopter une stratégie plus intégrée pour apporter une aide aux États de la région dans les domaines de la sécurité et du développement.

Effets de la criminalité transnationale organisée sur la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique de l'Ouest et dans la région du Sahel

Le 21 février 2012, à l'initiative de son président (le Représentant permanent du Togo)³⁷⁰, le Conseil a tenu un débat public de haut niveau sur les effets de la criminalité transnationale organisée sur la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique de l'Ouest et dans la région du Sahel.

Au cours de la séance, les intervenants ont souligné l'ampleur et la complexité des difficultés auxquelles la région devait faire face et se sont dits préoccupés par la recrudescence de la criminalité transnationale organisée. Beaucoup ont estimé que ces difficultés étaient encore exacerbées par la crise libyenne. Comme l'a signalé le représentant du Pakistan, la crise en Libye avait eu l'effet du « génie de la bouteille [pour la région du Sahel] : la bouteille avait été débouchée et le génie était sorti »³⁷¹. La plupart des

³⁶⁹ Ibid., p. 4 (Pakistan), p. 6 (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), p. 7 (Inde), p. 9 (Colombie), p. 11 (États-Unis), p. 13 (Portugal), p. 14 (Guatemala), p. 16 (Maroc), p. 17 (Togo), p. 18 (Afrique du Sud), p. 19 (Niger) et p. 20 (Mali).

³⁷⁰ Voir S/2012/83.

³⁷¹ S/PV.6717, p. 21.

intervenants ont estimé qu'une approche globale et multidimensionnelle était nécessaire pour surmonter ces difficultés, et beaucoup ont souligné qu'il importait de mobiliser des ressources supplémentaires et d'intensifier la coopération nationale, régionale et internationale.

À l'occasion de cette séance, le Conseil a publié une déclaration de son président, dans laquelle il s'est dit préoccupé par les graves menaces qui pesaient sur la paix et la stabilité internationales en raison de la criminalité transnationale organisée, en particulier en Afrique de l'Ouest et dans la région du Sahel, ainsi que par la multiplication des actes de violence perpétrés par des groupes armés dans la région. Il a invité l'Organisation et les États Membres à coordonner leurs mesures de lutte contre les menaces qui risquaient de remettre en cause la sécurité des pays inscrits à son ordre du jour et souligné la nécessité d'appliquer les accords internationaux pertinents et de renforcer la coopération internationale, régionale et transnationale. Il a également invité le Secrétaire général à prendre en compte ces menaces dans les stratégies de prévention des conflits, l'analyse des conflits, l'évaluation et la planification intégrées des missions et l'appui à la consolidation de la paix, et à envisager de présenter dans ses rapports une analyse sur le rôle joué par ces menaces dans les situations inscrites à son ordre du jour³⁷².

Exposé sur les progrès accomplis dans l'élaboration de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel

Le 17 septembre 2012, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a rendu compte au Conseil des progrès accomplis dans l'élaboration d'une stratégie intégrée pour la région du Sahel touchant les questions de sécurité, de gouvernance, de développement et de droits de l'homme et les questions humanitaires, comme le Conseil avait prié le Secrétaire général de le faire dans sa résolution 2056 (2012). Dans son exposé, le Secrétaire général adjoint a déclaré que la situation dans la région du Sahel se caractérisait depuis longtemps par une instabilité cyclique et des changements de gouvernement inconstitutionnels. Ajoutant que les États de la région souffraient d'une extrême pauvreté et présentaient des niveaux de développement humain parmi les plus bas du monde, il a rappelé que la région était victime de fractures enracinées dans des clivages sociétaux et signalé que la faiblesse des institutions, la porosité des frontières, les

violations des droits de l'homme et les conditions climatiques difficiles avaient contribué aux problèmes du Sahel. Il a également souligné qu'il importait que la communauté internationale lutte efficacement contre les causes structurelles de la vulnérabilité dans la région et signalé à cet égard que la stratégie intégrée établissait le cadre conceptuel et les priorités stratégiques qui devaient guider l'action des Nations Unies au niveau régional et posait les bases des consultations qui se tiendraient avec les organisations régionales, les gouvernements et les principaux acteurs³⁷³.

Le représentant de la Côte d'Ivoire, prenant la parole au nom de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et évoquant la situation au Mali, a déploré le peu de progrès qui avaient été accomplis dans le cadre du processus politique devant aboutir à la tenue d'élections libres, régulières, transparentes et crédibles, et souligné la précarité des conditions de sécurité dans le nord, encore exacerbée par la paralysie politique à Bamako. Il a également mentionné certains phénomènes qui pouvaient, selon la CEDEAO, façonner le contexte actuel de la situation au Mali, et informé le Conseil des mesures prises jusque-là. Enfin, il a fait savoir que son organisation s'efforçait de parvenir à un consensus avec les pays voisins sur le déploiement au Mali d'une force de stabilisation dirigée par la CEDEAO³⁷⁴.

Le 10 décembre 2012, le Conseil a tenu une réunion de haut niveau sur la situation au Sahel à l'initiative de son président (le Représentant permanent du Maroc)³⁷⁵. À cette occasion, il a publié une déclaration du Président, dans laquelle il a réitéré sa vive préoccupation quant aux conséquences de l'instabilité dans le nord du Mali pour la région et au-delà et signalé qu'il demeurerait préoccupé par la grave menace que représentait la criminalité transnationale organisée dans la région du Sahel. Il s'est également félicité des initiatives prises par les organisations régionales et l'ONU pour s'attaquer aux problèmes complexes et multidimensionnels auxquels la région faisait face, a souligné à nouveau qu'il fallait adopter une approche globale renforcée et plus régionale de l'aide humanitaire et estimé que le renforcement des institutions publiques, le développement économique et social et le respect des droits de l'homme et de la primauté du droit étaient indispensables pour assurer, à long terme, la sécurité, le développement et la stabilité dans la région du Sahel. Il a en outre encouragé

³⁷² S/PRST/2012/2.

³⁷³ S/PV.6836, p. 2 et 3.

³⁷⁴ Ibid., p. 4 à 6.

³⁷⁵ Voir S/2012/906.

L'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel à continuer d'œuvrer à la coordination de l'action menée aux niveaux bilatéral, interrégional et international en faveur de la région et réitéré à cet égard la demande qu'il avait faite dans sa résolution 2056 (2012) au Secrétaire général et à son Envoyé spécial d'arrêter définitivement, dans les meilleurs délais, la stratégie intégrée des Nations Unies pour la région du Sahel³⁷⁶.

Dans l'exposé qu'il a présenté au Conseil, le Secrétaire général a signalé que les problèmes graves auxquels le Mali était confronté s'inscrivaient dans le contexte d'une crise systémique qui touchait toute la région du Sahel et souligné que les troubles politiques, les activités terroristes, le trafic des drogues et la contrebande d'armes dépassaient les frontières et menaçaient la paix et la sécurité. Manifestant que les conditions climatiques extrêmes et les économies fragiles « ne faisaient qu'accentuer la toxicité de ce brouet propice à la vulnérabilité », il a affirmé qu'il importait de renforcer la résilience dans toute la région de façon coordonnée. Rappelant que le Conseil, dans sa résolution 2056 (2012), avait reconnu la nécessité d'une stratégie intégrée couvrant tous les aspects de la crise, le Secrétaire général a également fait savoir qu'il avait nommé un Envoyé spécial pour le Sahel dont les efforts seraient axés sur quatre points essentiels, à savoir la sécurité, la gouvernance, les besoins humanitaires et le développement³⁷⁷.

L'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel a pris la parole pour expliquer que la stratégie intégrée, plutôt qu'un « prétexte pour rédiger un document soigné », était l'occasion de définir un ensemble de mesures permettant de faire face à des problèmes en constante évolution et que la clef de cette stratégie était une coopération étroite entre tous les acteurs engagés au Sahel. Signalant que la stratégie ne s'adresserait pas uniquement aux dirigeants politiques mais à l'ensemble de la société, il a souligné que des ressources considérables seraient nécessaires pour agir efficacement et affirmé qu'il entendait tout mettre en œuvre pour les mobiliser³⁷⁸.

Pendant la séance, les intervenants se sont fait l'écho des vues exprimées par le Secrétaire général en affirmant qu'il importait de renforcer la résilience dans la région. Beaucoup ont également souligné l'importance d'une stratégie intégrée pour le Sahel et demandé que celle-ci soit élaborée dans les meilleurs délais et de façon globale et coordonnée. Signalant que

la situation au Mali était un cas symptomatique de la conjoncture régionale, d'aucuns ont réclamé le déploiement d'une mission internationale de soutien pour rétablir la souveraineté et l'intégrité territoriale du pays³⁷⁹. Certains intervenants ont également souligné que la crise libyenne avait servi de catalyseur à la crise au Mali et dans le Sahel et que ses effets n'avaient pas fini de se faire sentir³⁸⁰.

Séance d'information et décision relative à la prévention des conflits en Afrique

Le 15 avril 2013, le Conseil a tenu une séance d'information de haut niveau sur la prévention des conflits en Afrique à l'initiative de sa présidente (la Représentante permanente du Rwanda)³⁸¹, qui a exprimé l'espoir que cette séance serait l'occasion pour le Conseil de réfléchir une nouvelle fois au concept et à la pratique de la prévention des conflits au sens où on les entendait dans le système des Nations Unies. Elle a ajouté que la séance visait à examiner la manière de passer de la gestion des conflits au quotidien à l'édification d'une culture de prévention des conflits grâce à des compétences, des mécanismes et des institutions qui permettraient d'éliminer les causes profondes des conflits en Afrique³⁸².

Dans l'exposé qu'il a présenté au Conseil, le Secrétaire général a rappelé que les conflits naissaient là où régnaient la mauvaise gouvernance, les violations des droits de l'homme et les griefs nés de la répartition inégale des ressources, des richesses et du pouvoir. Il a souligné qu'il importait de faire en sorte, dans le cadre des efforts de médiation mis en œuvre, que les accords de paix ne soient pas uniquement des pactes entre élites politiques et qu'ils permettent également de s'attaquer aux causes profondes des conflits et d'assurer la participation de toutes les parties prenantes. Évoquant l'importance de l'action régionale pour prévenir ou régler les conflits, il a également signalé qu'il importait de veiller à ce que les communautés touchées s'approprient et dirigent les initiatives en la matière. Il a affirmé en outre que la prévention exigeait d'abord le problème de la culture de l'impunité entourant la violence sexuelle, qui ne touchait pas seulement les

³⁷⁶ S/PRST/2012/26.

³⁷⁷ S/PV.6882, p. 4 et 5.

³⁷⁸ Ibid., p. 5 et 6.

³⁷⁹ Ibid., p. 10 (Côte d'Ivoire), p. 12 (Colombie), p. 14 (Togo), p. 25 (Afrique du Sud) et p. 28 (Inde). Pour plus d'informations sur le déploiement d'une force internationale au Mali, voir la section 16 de la première partie.

³⁸⁰ S/PV.6882, p. 22 et 23 (Fédération de Russie), et p. 24 et 25 (Pakistan).

³⁸¹ Voir S/2013/204.

³⁸² S/PV.6946, p. 2.

personnes concernées mais portait également atteinte à la paix et à la sécurité de communautés entières³⁸³.

Le représentant du Togo a évoqué certaines des causes profondes des conflits en Afrique³⁸⁴. Le représentant de l'Éthiopie, prenant la parole au nom de l'Union africaine, a signalé qu'il n'existait probablement pas de meilleur point de départ que le rapport du Secrétaire général de 1998 sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique³⁸⁵ pour examiner les causes profondes des conflits sur le continent³⁸⁶. Les intervenants ont globalement souligné qu'il importait que les organisations régionales et sous-régionales prennent l'initiative dans les domaines de la diplomatie préventive et du règlement pacifique des différends. Plusieurs ont également regretté qu'il n'ait pas été possible d'inclure une référence explicite à la Cour pénale internationale dans le projet de déclaration du Président³⁸⁷, et d'autres ont accusé la Cour de faire l'objet de manipulations politiques et de ne pas jouer un rôle constructif en matière de prévention des conflits³⁸⁸. D'aucuns ont également évoqué la responsabilité de protéger, soulignant qu'il s'agissait de la première responsabilité des gouvernements à l'égard de leurs peuples, mais que la communauté internationale devait également appuyer et aider les États dans cette tâche³⁸⁹.

À l'occasion de cette séance, le Conseil a publié une déclaration de son président, dans laquelle il a noté que, conformément à la mission à lui assignée en matière de paix et de sécurité internationales, il s'efforçait de rester engagé à tous les stades du cycle des conflits et de continuer à étudier les possibilités de prévention pour empêcher tout différend de dégénérer en conflit armé ou la reprise de tel ou tel conflit armé. Il a également reconnu l'importance d'une stratégie globale comportant des mesures opérationnelles et structurelles de prévention des conflits armés ainsi que le rôle que jouaient les partenariats et la coopération entre les organisations régionales et sous-régionales pour appuyer les activités de prévention des conflits et de consolidation de la paix. En outre, il a souligné la nécessité pour les États de s'acquitter de leurs

obligations au regard du droit international, réaffirmé sa ferme opposition à l'impunité des auteurs de violations graves du droit international humanitaire et insisté sur le rôle de la justice pénale internationale³⁹⁰.

Débat public et décision relative à la lutte contre le terrorisme en Afrique

Le 13 mai 2013, à l'initiative de son président (le Représentant permanent du Togo)³⁹¹, le Conseil a tenu un débat de haut niveau sur les enjeux de la lutte contre le terrorisme en Afrique dans le contexte du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

S'adressant le premier au Conseil, le Secrétaire général a souligné que le terrorisme prospérait là où les frontières étaient les plus poreuses et que le sous-développement et l'absence d'état de droit permettaient aux groupes terroristes de recruter dans les communautés et d'élargir leurs rangs. Il a également affirmé que la communauté internationale et l'Organisation devaient faire davantage pour renforcer les capacités des États Membres touchés et s'est félicité de ce que plusieurs organisations régionales et sous-régionales avaient pris l'initiative d'élaborer des stratégies de lutte contre le terrorisme³⁹².

Au cours du débat qui a suivi, de nombreux intervenants ont évoqué la situation très difficile dans laquelle se trouvaient certaines régions d'Afrique ainsi que les causes profondes de ces difficultés. La plupart ont souligné qu'une approche globale et multidimensionnelle comportant notamment des mesures visant à appuyer le maintien de l'ordre, la police des frontières, le renforcement des capacités, l'aide humanitaire et la coordination et la coopération au niveau régional était nécessaire pour lutter contre le fléau du terrorisme, et beaucoup ont fait référence à la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

À l'occasion de cette séance, le Conseil a publié une déclaration de son président, dans laquelle il a reconnu que les forces armées ou les forces de sécurité, les mesures coercitives ou les activités de renseignement ne suffiraient pas à vaincre le terrorisme et affirmé que la lutte contre le terrorisme à long terme passait par l'adoption d'une stratégie globale. Réaffirmant que le terrorisme ne pouvait et ne saurait être associé à aucune religion, nationalité ou civilisation, il a pris note du changement de nature et de caractère du terrorisme en Afrique et s'est déclaré préoccupé par son lien avec la criminalité

³⁸³ Ibid., p. 2 à 4.

³⁸⁴ Ibid., p. 4 et 5.

³⁸⁵ S/1998/318.

³⁸⁶ S/PV.6946, p. 6 et 7.

³⁸⁷ Ibid., p. 11 (Guatemala), p. 13 (Argentine), p. 19 (Luxembourg) et p. 27 (France).

³⁸⁸ Ibid., p. 30 (Rwanda).

³⁸⁹ Ibid., p. 8 (Australie), p. 19 (Luxembourg), p. 23 (Royaume-Uni) et p. 27 (France).

³⁹⁰ S/PRST/2013/4.

³⁹¹ Voir S/2013/264.

³⁹² S/PV.6965, p. 3.

transnationale organisée. Rappelant ses propres résolutions ainsi que tous les autres instruments internationaux de lutte contre le terrorisme, il a également signalé que les sanctions étaient un outil important de lutte contre le terrorisme et qu'il importait de renforcer la coopération entre les États Membres et les organismes des Nations Unies afin d'améliorer les capacités de chacun. Il a en outre invité le Secrétaire général à lui présenter, dans un délai de six mois, un rapport concis contenant une étude et une évaluation complètes des efforts déployés par l'ONU pour aider les États et les organismes sous-régionaux et régionaux en Afrique à lutter contre le terrorisme, en vue de poursuivre l'examen des éventuelles mesures à cet égard³⁹³.

Exposé et décision relative à la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel

Le Conseil s'est réuni à deux reprises, le 26 juin et le 16 juillet 2013, pour examiner le rapport du Secrétaire général sur la situation dans la région du Sahel³⁹⁴. À la première séance, l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel a présenté au Conseil le rapport du Secrétaire général, expliquant que les difficultés auxquelles se heurtaient les populations du Sahel étaient immenses et que seule une stratégie qui irait au-delà des efforts actuellement mis en œuvre permettrait aux gouvernements de la région de les surmonter. Affirmant qu'il fallait avoir une vision plus large, il a présenté sa stratégie « 4x4 » fondée sur les quatre piliers qui avaient été proposés par le Secrétaire général, à savoir la gouvernance, la sécurité, les besoins humanitaires et le développement, décrit les éléments relevant des différents piliers et précisé que la stratégie était axée sur les cinq pays du Sahel qui se trouvaient dans la situation la plus précaire (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad)³⁹⁵.

À l'occasion de la deuxième séance, le 16 juillet 2013, le Conseil a publié une déclaration de son président, dans laquelle il s'est félicité de l'élaboration de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel demandée dans sa résolution 2056 (2012) et a approuvé les trois objectifs stratégiques qui y étaient définis³⁹⁶. Il a également salué les efforts déployés par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel pour aider à l'élaboration de la Stratégie intégrée et attirer l'attention sur la situation dans la région du Sahel, et

l'a encouragé à faire en sorte que l'action menée par l'ONU pour aider la région soit mieux coordonnée et plus cohérente. Soulignant l'importance d'une approche coordonnée de toutes les entités des Nations Unies concernées de manière à optimiser les synergies, il a affirmé qu'il importait de susciter l'appropriation nationale et régionale de la Stratégie intégrée et d'en assurer la mise en œuvre en étroite consultation avec les États du Sahel, de l'Afrique de l'Ouest et du Maghreb, ainsi qu'avec les organisations régionales et sous-régionales et les donateurs et partenaires bilatéraux. Il a en outre prié le Secrétaire général de le tenir informé de l'évolution de la mise en œuvre de la Stratégie le 31 décembre 2013 au plus tard et de lui présenter un rapport écrit le 30 juin 2014 au plus tard³⁹⁷.

Rejet d'un projet de résolution demandant à la Cour pénale internationale de surseoir à toutes enquêtes et poursuites contre les dirigeants kényans

Le 15 novembre 2013, le Conseil s'est réuni pour examiner les lettres identiques datées du 21 octobre 2013 adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Kenya auprès de l'Organisation des Nations Unies³⁹⁸, dans lesquelles le Kenya avait sollicité une décision du Conseil tendant à ce qu'aucune enquête ou poursuite ne soit engagée ni menée dans le cadre des procédures entamées par la Cour pénale internationale à l'encontre du Président et du Vice-Président dans les affaires relatives à la situation au Kenya.

À cette séance, un projet de résolution a été mis aux voix mais n'a pas été adopté faute d'avoir obtenu le nombre de voix requis, 7 États ayant voté pour et 8 s'étant abstenus³⁹⁹. Dans ce projet de résolution, il était demandé à la Cour de surseoir à toutes enquêtes et poursuites contre le Président et le Vice-Président du Kenya conformément à l'article 16 du Statut de Rome.

Pendant la séance, les membres du Conseil ont expliqué les raisons de leur vote. Ceux qui s'étaient abstenus ont signalé que la poursuite des procédures ne constituait pas en soi une menace à la paix et à la sécurité internationales aux termes de l'article 16 du Statut de Rome, tandis que ceux qui avaient voté pour ont fait valoir que les pays africains avaient présenté des arguments convaincants en faveur du projet de

³⁹³ S/PRST/2013/5.

³⁹⁴ S/2013/354.

³⁹⁵ S/PV.6988, p. 2 et 3.

³⁹⁶ Pour plus d'informations sur les objectifs de la Stratégie, voir S/2013/354, par. 23 à 33.

³⁹⁷ S/PRST/2013/10.

³⁹⁸ S/2013/624.

³⁹⁹ S/2013/660. Pour plus d'informations sur le résultat du vote, voir le tableau figurant à la fin de la présente section.

résolution et du sursis. De nombreux intervenants ont également souligné l'inutilité du vote et les conséquences préjudiciables qu'il avait eues sur les relations entre la Cour et le Conseil et entre ce dernier et l'Union africaine. La représentante du Luxembourg a estimé que le recours à l'article 16 n'était pas nécessaire, puisqu'il existait d'autres moyens de répondre aux préoccupations du Kenya et de l'Union africaine⁴⁰⁰. Le représentant du Togo a exprimé l'espoir que le résultat du vote n'aurait pas de répercussions négatives sur les relations entre l'Afrique et le Conseil de sécurité⁴⁰¹, tandis que le représentant du Rwanda a affirmé que le vote portait atteinte au principe de l'égalité souveraine de tous les États consacré dans la Charte des Nations Unies⁴⁰². Le représentant du Kenya a considéré que le dénouement de la séance du Conseil était « triste, absurde et confondant » et ne contribuait en rien à renforcer la confiance dans le Conseil ou à susciter la solidarité à son égard à une époque où son utilité même était remise en question⁴⁰³. Le représentant de l'Éthiopie a insisté sur le fait qu'il ne s'agissait pas d'une question kényane mais d'une question africaine et que, de l'avis des dirigeants africains, la poursuite des procédures de la Cour constituait une menace pour la paix et la sécurité de la région. Il a ajouté que la réponse du Conseil ne pouvait que pousser l'Afrique à conclure que plusieurs membres avaient du mal à la laisser prendre en main ses politiques et ses stratégies s'agissant de la paix et la sécurité du continent⁴⁰⁴.

Exposé sur le Sahel

Le 12 décembre 2013, le Conseil a tenu une séance sur le Sahel lors de laquelle le Secrétaire général l'a informé de la visite qu'il avait effectuée dans la région avec des représentants de l'Union africaine, de la Banque mondiale, de la Banque africaine de développement et de l'Union européenne, dont il était revenu convaincu qu'il fallait faire beaucoup plus pour lutter contre la pauvreté, autonomiser les femmes, créer des possibilités d'emploi pour les jeunes et veiller à ce que l'ensemble de la population du Sahel dispose de tous les moyens nécessaires pour bâtir un avenir meilleur⁴⁰⁵.

Le Président de la Banque mondiale a lui aussi présenté au Conseil les conclusions qu'il avait tirées de

sa visite, soulignant qu'une approche régionale coordonnée était nécessaire pour s'attaquer aux principaux problèmes de développement auxquels la région était confrontée⁴⁰⁶.

L'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel a rendu compte au Conseil des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, signalant que de nombreux facteurs continueraient d'avoir des incidences sur l'action menée dans la région et devraient être pris en compte dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie. Il a également signalé que la crise au Sahel serait en concurrence avec d'autres crises aussi graves dans le monde et aurait du mal à maintenir l'attention internationale, ajoutant que cette attention baissait. Il a souligné en outre que le contexte économique mondial limitait l'action des mécanismes de financement traditionnels et des donateurs et décrit les efforts faits pour mettre en lumière les difficultés auxquelles le Sahel était confronté et le caractère mondial de la question. Rappelant qu'il existait une corrélation entre la sécurité, la gouvernance et le développement, il a signalé que les problèmes de sécurité n'avaient pas de frontières et que les solutions ne devaient pas en avoir non plus. Il s'est également fait l'écho de la demande formulée par les pays africains tendant à ce que soient associés les pays voisins, et pas uniquement les pays directement concernés, lorsqu'il s'agissait d'aborder des questions liées à la sécurité. Il a en outre exhorté le Conseil à prendre en compte les besoins de la région en matière de réforme de la gouvernance dans le cadre de toutes ses décisions relatives au terrorisme et aux conflits dans le Sahel⁴⁰⁷.

L'Observateur permanent de l'Union africaine, décrivant les efforts qu'avait faits son organisation pour renforcer la coopération en matière de sécurité entre les pays de la région sahélo-saharienne dans le cadre du Processus de Nouakchott, qui avait été lancé pour permettre aux chefs des services de renseignement et de sécurité des pays de la région de s'accorder sur des modalités d'actions communes, a souligné qu'un développement socioéconomique à long terme était essentiel pour créer les conditions d'une stabilité durable⁴⁰⁸.

Au cours de la séance, les intervenants ont salué l'adoption de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel ainsi que l'action menée par l'Envoyé

⁴⁰⁰ S/PV.7060, p. 3.

⁴⁰¹ Ibid., p. 10.

⁴⁰² Ibid., p. 11.

⁴⁰³ Ibid., p. 14.

⁴⁰⁴ Ibid., p. 16 et 17.

⁴⁰⁵ S/PV.7081, p. 2 et 3.

⁴⁰⁶ Ibid., p. 3.

⁴⁰⁷ Ibid., p. 4 à 6.

⁴⁰⁸ Ibid., p. 8.

spécial du Secrétaire général. La plupart sont tombés d'accord sur les causes profondes des difficultés que connaissait le Sahel ainsi que sur les stratégies à mettre en œuvre pour inverser la tendance et appuyer les États de la région, et ont souligné la nécessité d'une coordination entre les parties prenantes, en particulier entre les États du Sahel et les organisations sous-régionales.

À l'occasion de cette séance, le Conseil a publié une déclaration de son président dans laquelle il a réaffirmé les grandes lignes de la déclaration publiée le 16 juillet 2013⁴⁰⁹, salué l'action menée par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel et réaffirmé qu'il importait de mettre en œuvre la stratégie de manière coordonnée⁴¹⁰.

Trafic des drogues et conséquences sur la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel

Le 18 décembre 2013, à l'initiative de son président (le Représentant permanent de la France)⁴¹¹, le Conseil s'est réuni pour examiner la question du trafic des drogues et ses conséquences sur la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel.

Le Secrétaire général a ouvert le débat en signalant que le trafic des drogues et la criminalité transnationale organisée menaçaient la sécurité, nuisaient au respect de l'état de droit et compromettaient la paix et la stabilité partout dans le monde. Il a également mis l'accent sur les difficultés particulières auxquelles étaient confrontés l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, compte tenu de l'ampleur du trafic et de la hausse de la consommation de drogues illicites, laquelle aggravait une situation déjà difficile en matière de santé publique et menaçait le développement socioéconomique. Il a signalé en outre que l'action menée dans ce domaine était guidée par les conventions relatives à la criminalité transnationale organisée, au trafic illicite de stupéfiants et à la corruption, ainsi que par les instruments internationaux de lutte contre le terrorisme. Il a souligné qu'il fallait également créer des partenariats pour venir en aide aux victimes et que le trafic des drogues faisait peser une menace considérable sur la paix, la stabilité et le développement social de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel. Dans le contexte des débats relatifs au programme de développement pour l'après-2015, il a affirmé que l'objectif devait être non seulement de

soulager les citoyens du fardeau de la criminalité, mais aussi de les soustraire aux conditions dans lesquelles cette criminalité prospérait⁴¹².

La plupart des intervenants ont mis l'accent sur les conséquences néfastes du trafic des drogues dans la région. Se faisant l'écho des vues exprimées par le Secrétaire général, beaucoup se sont dits très préoccupés par l'augmentation de la consommation de drogues, qui constituait une véritable menace pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel. Le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a salué l'occasion qui se présentait d'aborder cette question, d'évaluer les priorités et les difficultés, de renforcer les synergies et de déterminer les stratégies les mieux adaptées⁴¹³. Les intervenants se sont globalement inquiétés des liens qui existaient entre le trafic des drogues, la criminalité organisée et le terrorisme, sont tombés d'accord sur les raisons fondamentales qui expliquaient la progression de ces fléaux et ont rappelé qu'il fallait adopter une approche globale qui ne se fonde pas uniquement sur la répression⁴¹⁴. Nombre d'entre eux ont également appelé à une coopération aux niveaux national, régional et international.

À l'occasion de cette séance, le Conseil a publié une déclaration de son président, dans laquelle il s'est déclaré de plus en plus préoccupé par les graves menaces que faisaient peser le trafic des drogues et la criminalité transnationale organisée sur la paix et la stabilité internationales en Afrique de l'Ouest et dans la région du Sahel, a invité les États qui ne l'avaient pas encore fait à ratifier ou appliquer les conventions internationales en la matière et réaffirmé que la lutte contre le trafic des drogues devait être menée en parfaite conformité avec les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies ainsi que les dispositions du droit international et de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Il a également insisté sur l'importance qu'il y avait à renforcer la coopération transrégionale et internationale sur la base d'une responsabilité commune et partagée afin de lutter contre le problème mondial de la drogue et invité les États Membres de l'Afrique de l'Ouest et de la région du Sahel à renforcer la gestion de leurs frontières de manière à juguler les menaces transnationales, comme le trafic des drogues⁴¹⁵.

⁴⁰⁹ S/PRST/2013/10.

⁴¹⁰ S/PRST/2013/20.

⁴¹¹ Voir S/2013/728.

⁴¹² S/PV.7090, p. 2 et 3.

⁴¹³ Ibid., p. 5.

⁴¹⁴ Ibid., p. 8 (Royaume-Uni) et p. 26 (Union africaine).

⁴¹⁵ S/PRST/2013/22.

Séances : paix et sécurité en Afrique

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstention)</i>
S/PV.6709 26 janvier 2012	Lettre datée du 17 janvier 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2012/42)		Mali, Niger et Tchad	Secrétaire général adjoint aux affaires politiques	Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, tous les membres du Conseil et tous les invités	
S/PV.6717 et S/PV.6717 (Resumption 1) 21 février 2012	Les effets de la criminalité transnationale organisée sur la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique de l'Ouest et dans la région du Sahel Lettre datée du 17 janvier 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2012/42) Lettre datée du 8 février 2012, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Togo auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2012/83)		22 États Membres ^a	Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Représentant spécial du Président de la Commission de l'Union africaine en charge de la coopération contre le terrorisme et Secrétaire général adjoint du Service européen pour l'action extérieure	Secrétaire général, tous les membres du Conseil ^b et tous les invités	S/PRST/2012/2
S/PV.6836 17 septembre 2012			Côte d'Ivoire [au nom de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)]	Secrétaire général adjoint aux affaires politiques	Tous les invités	
S/PV.6882 10 décembre 2012	Sahel : vers une démarche plus globale et mieux coordonnée Lettre datée du 5 décembre 2012, adressée au Secrétaire		Côte d'Ivoire (au nom de la CEDEAO) ^c et Tchad (au nom de la Communauté des	Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel, Haut-Commissaire des Nations Unies pour les	Secrétaire général, tous les membres du Conseil ^d et tous les invités	S/PRST/2012/26

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstention)</i>
	général par le Représentant permanent du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2012/906)		États sahélo-sahariens)	réfugiés, Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, Directeur général administratif du Service européen pour l'action extérieure, Directeur des affaires politiques de l'Union du Maghreb arabe, Directeur en charge du développement humain au sein de la Région Afrique de la Banque mondiale, Conseiller spécial du Président de la Banque africaine de développement et Observateur permanent de l'Organisation de la coopération islamique auprès de l'Organisation des Nations Unies		
S/PV.6946 15 avril 2013	Prévention des conflits en Afrique : élimination des causes profondes Lettre datée du 2 avril 2013, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Rwanda auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2013/204)		Éthiopie (au nom du Président de l'Union africaine)		Secrétaire général, tous les membres du Conseil ^e et Éthiopie	S/PRST/2013/4

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstention)</i>
S/PV.6965 13 mai 2013	Les enjeux de la lutte contre le terrorisme en Afrique dans le contexte du maintien de la paix et de la sécurité internationales Lettre datée du 30 avril 2013, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Togo auprès de l'Organisation des Nations (S/2013/264)		Algérie, Bénin, Côte d'Ivoire (au nom de la CEDEAO), Éthiopie (au nom de l'Autorité intergouvernementale pour le développement), République-Unie de Tanzanie, Somalie et Soudan	Directeur général du Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest, Observateur permanent de l'Union africaine et Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies	Secrétaire général, tous les membres du Conseil ^f et tous les invités	S/PRST/2013/5
S/PV.6988 26 juin 2013	Rapport du Secrétaire général sur la situation dans la région du Sahel (S/2013/354)			Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel	Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel	
S/PV.7001 16 juillet 2013	Rapport du Secrétaire général sur la situation dans la région du Sahel (S/2013/354)					S/PRST/2013/10
S/PV.7060 15 novembre 2013	Lettres identiques datées du 21 octobre 2013, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Kenya auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2013/624)	Projet de résolution présenté par 14 États Membres ^h (S/2013/660)	10 États Membres ⁱ		Tous les membres du Conseil, Kenya et Éthiopie	Projet de résolution (S/2013/660) non adopté ^j
S/PV.7081 12 décembre 2013				Président de la Banque mondiale, Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel, Observateur permanent de l'Union africaine et	Secrétaire général, tous les membres du Conseil et tous les invités	S/PRST/2013/20

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstention)</i>
S/PV.7090 18 décembre 2013	La lutte contre le trafic de drogue au Sahel et en Afrique de l'Ouest Lettre datée du 5 décembre 2013, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2013/728)		Côte d'Ivoire (au nom de la CEDEAO)	Représentant spécial de l'Union européenne pour le Sahel Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et Observateur permanent de l'Union africaine	Secrétaire général, tous les membres du Conseil ^k et tous les invités	S/PRST/2013/22

^a Algérie, Australie, Bénin, Brésil, Burkina Faso, Canada, Côte d'Ivoire (au nom de la CEDEAO), Égypte, Finlande, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Mali, Mauritanie, Nigéria, Norvège, Ouganda, Sénégal, Soudan, Tunisie et Turquie.

^b Le Togo (Président du Conseil de sécurité) était représenté par son président ; la France, par son secrétaire d'État pour les Français de l'étranger ; le Maroc, par son ministre délégué auprès du Ministre des affaires étrangères et de la coopération ; la Fédération de Russie, par l'Envoyé spécial de son président ; les États-Unis, par son représentant permanent et membre du Cabinet du Président.

^c La Côte d'Ivoire était représentée par son ministre des affaires étrangères.

^d Le Maroc (Président du Conseil) était représenté par son ministre des affaires étrangères et de la coopération ; la Colombie, par son ministre des affaires étrangères ; le Togo, par le Ministre d'État et Ministre des affaires étrangères et de la coopération.

^e Le Rwanda (Président du Conseil) était représenté par son ministre des affaires étrangères ; le Togo, par le Ministre d'État et Ministre des affaires étrangères et de la coopération.

^f Le Togo (Président du Conseil de sécurité) était représenté par son président ; le Luxembourg, par son vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères ; l'Argentine, par son secrétaire aux affaires étrangères ; le Maroc, par son ministre des affaires étrangères et de la coopération ; la République de Corée, par son vice-ministre des affaires étrangères ; le Rwanda, par son représentant permanent et ministre d'État chargé de la coopération ; les États-Unis, par leur représentant permanent et membre du Cabinet du Président.

^g Le représentant de la Somalie n'a pas fait de déclaration.

^h Azerbaïdjan, Burundi, Éthiopie, Gabon, Ghana, Kenya, Maroc, Maurice, Mauritanie, Namibie, Ouganda, Rwanda, Sénégal et Togo.

ⁱ Burundi, Éthiopie (au nom de l'Union africaine), Gabon, Ghana, Kenya, Maurice, Mauritanie, Namibie, Ouganda et Sénégal.

^j *Pour* : Azerbaïdjan, Chine, Fédération de Russie, Maroc, Pakistan, Rwanda et Togo ;

Contre : néant ;

Abstention : Argentine, Australie, États-Unis d'Amérique, France, Guatemala, Luxembourg, République de Corée et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

^k Le Guatemala était représenté par son ministre des affaires étrangères.